Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal (Québec) H2L 1E4; téléphone : (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 17 avril 1997

Mauvais départ pour la nouvelle loi:
LA COALITION DÉPLORE LA DERNIÈRE CONCESSION EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE DU TABAC

Montréal – La Coalition dénonce ce qui semble une promesse élaborée en coulisses pour exempter les courses automobiles des restrictions sur la commandite de tabac.

Réagissant à la lettre du Ministre de la santé, David Dingwall, envoyée au président de Molstar Sports, Brent Scrimshaw, **Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition,** dit: « Nous sommes sidérés face à cette promesse d'une nouvelle concession. Une exemption accordée à la course automobile irait à l'encontre de l'esprit de la loi et porterait atteinte aux objectifs de santé de la législation. La loi vise à restreindre la promotion du tabac, et voilà que le ministre laisse entendre que ces modestes restrictions ne s'appliqueront pas à l'un des espaces publicitaires les plus puissants au monde.

« Cette concession n'est même pas nécessaire : il y a une série de commanditaires qui sont prêts à prendre la place des manufacturiers du tabac – si ces derniers décident de se retirer de la commandite automobile. En fait, les menaces de retraits par l'industrie du tabac sont des menaces vides qui faisaient partie d'une campagne de peur pour empêcher l'adoption du projet de loi antitabac.

« La Loi C-71 permet la commandite de tabac, mais avec des restrictions concernant l'usage des marques de cigarettes. Par exemple, elle limite la superficie des marques de cigarettes à 10 % des panneaux sur le site. La diffusion médiatique de ces images est toujours permise avec la nouvelle loi.

« Nous sommes profondément déçus que le gouvernement donne raison à la désinformation propagée par l'industrie du tabac. Nous nous demandons si cette concession ne fait pas partie de la pré-campagne électorale du Parti Libéral, car elle est contraire à la politique de santé du gouvernement et dépourvue de fondement économique.

« Cela nous inquiète d'autant plus qu'il y a encore une multitude de règlements à élaborer et que ces derniers détermineront la force et l'efficacité de la loi en vigueur. Accorder des concessions avant même que l'encre sur la nouvelle loi soit sèche, est un très mauvais présage pour les dispositions qui restent à préciser. Cela démontre clairement que la lutte n'est pas terminée. »

- 30 -

Pour plus de renseignement : Louis Gauvin (514) 598-5533

*La **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** représente plus de 630 organisations québécoises (municipalités, commissions scolaires, centres de jeunes, groupes de santé et organismes communautaires) sur la question de mesures législatives antitabac.*